



# Association *française* des Victimes du Terrorisme

---

## *Procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015*

*Devant la cour d'assises spéciale, au Tribunal judiciaire de Paris*

\*\*\*\*\*

*Le mercredi 2 septembre 2020*, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès des attentats de janvier 2015*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « complicité d'entreprise terroriste », « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « association de malfaiteurs criminelle » et « acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A et B » pour les faits commis les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, Montrouge et Dammartin-en-Goële. Les terroristes auteurs des attaques, Saïd KOUACHI, Mohamed KOUACHI et Amedy COULIBALY, sont décédés lors d'assauts des forces de l'ordre. Les accusés sont poursuivis pour leurs responsabilités dans la préparation et la réalisation de ces attentats ayant marqué la société française par leur violence et leur envergure.

\*\*\*\*\*

*En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.*

*Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.*

◆ **L'audition du fournisseur d'armes Claude HERMANT et le volet du réseau d'armes lillois :**

*Cette facette du dossier a été l'occasion tant pour la défense que pour la partie civile de questionner le traitement judiciaire des trafiquants d'armes, ayant fourni la majorité des armes d'Amédée COULIBALY. Ces derniers ont bénéficié d'une procédure disjointe, correctionnelle et non criminelle.*

◆ **Diffusion de la vidéo de revendication d'Amédée COULIBALY :**

*Intitulée « Amédée COULIBALY se venge des ennemis de l'islam », le terroriste y revendique les attentats commis tout en donnant des explications sur le déroulement des évènements.*

◆ **Audition de F.B, mentor spirituel des frères KOUACHI :**

*Il débute ainsi : « D'abord mes premiers mots je voudrais qu'ils soient pour les victimes, parce que j'ai une part de responsabilité dans le parcours des frères Kouachi, j'aimerais revenir en arrière, je suis vraiment désolé. »*

## Compte rendu de la semaine du 28 septembre au 3 octobre 2020 – Semaine n°5

### **Lundi 28 septembre 2020 – Jour 19 :**

Cette journée d'audience est consacrée *aux investigations concernant les terroristes ainsi que leurs liens avec les accusés.*

○ **La téléphonie des frères KOUACHI et d'Amédée COULIBALY :**

▪ **Concernant la téléphonie des frères KOUACHI :**

Au cours de l'année 2014, les deux frères s'appellent quotidiennement : **+ de 1 000 appels** sont enregistrés et de nombreuses localisations sont enregistrées sur les secteurs des domiciles respectifs de Chérif et Saïd KOUACHI.

*Sur les liens entre les frères KOUACHI et Amédée COULIBALY, ces derniers semblent être en communication **via les téléphones de leurs épouses respectives** : 140 échanges sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014.*

▪ **Concernant la téléphonie d'Amédée COULIBALY :**

Ce dernier utilise en tout **17 lignes mobiles**. Début janvier, il n'utilise plus que 5 numéros. Ce sont surtout 2 lignes téléphoniques qui donnent des informations clés sur l'activité du terroriste.

**Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 7 janvier 2015, les correspondants habituels et uniques d'Amédée COULIBALY étaient Amar RAMDANI, Ali Riza POLAT, Mickaël PASTOR-ALWATIK et Willy PREVOST.**

Concernant la chronologie de la téléphonie d'Amédée COULIBALY du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 7 janvier 2015, de nombreux contacts et rencontres sont établis entre l'intéressé et les accusés Willy PREVOST, Ali Riza POLAT, Mickaël PASTOR-ALWATIK, Saïd MAKHLOUF et Amar RAMDANI.

Sa téléphonie relève notamment :

*Le 1<sup>er</sup> janvier 2015* - localisation d'Hayat BOUMEDDIENE au domicile de Mohamed BELHOUCINE (en vue de leurs exfiltrations à l'étranger).

*Le 6 janvier 2015, la veille des attentats* – Rencontres avec Amar RAMDANI à Clichy, Saïd MAKHLOUF dans le secteur du domicile

de Saïd MAKHLOUF ET une rencontre au domicile de Chérif KOUACHI (avec vidéosurveillance d'une station essence et témoignage de son épouse, il serait sorti ce soir-là pour prendre l'air.

*Le 7 janvier 2015* – Sms de Chérif KOUACHI, possible information sur leur départ vers le siège de Charlie Hebdo ? Puis, rencontres avec Mickaël PASTOR-ALWATIK, Saïd MAKHLOUF ainsi que Landry M. pour le paiement d'une dette.

Après l'exposé de l'enquêteur, l'avocate de Monsieur POLAT interroge « *Vous avez à plusieurs reprises répété « on peut supposer que », ce qui suppose une grande marge d'incertitude.* » En effet, il est important de rappeler à ce stade que le terme « localisation au domicile de... » se rapporte à la localisation du téléphone de l'intéressé sur le secteur du domicile d'une personne. Les investigations n'établissent pas la présence exacte au domicile, mais dans le secteur du domicile recouvrant plusieurs rues. Un aléa existe donc, bien que ces actes d'enquête établissent d'importants éléments à charge. L'enquêteur répond avec pédagogie : « *Non car on est sur une localisation au domicile de quelqu'un et on constate un échange de sms entre la personne qui a son domicile et la ligne téléphonique, on peut supposer que.* ». Toutefois l'avocat rétorque « *on ne peut pas parler de choses imprécises en disant à la fin que ce sont des conclusions certaines.* »

#### ○ **Les auditions de l'entourage des frères KOUACHI :**

*La demi-sœur et le demi-frère des frères KOUACHI* ont été auditionnés rapidement après les attentats. Toutefois, placés séparément en famille d'accueil et en foyer, ils ont grandi séparés et ont peu de contacts avec leurs deux grands frères. La demi-sœur des intéressés fait part d'un événement particulier à l'âge de ses 8 ans : alors placée en famille d'accueil, ses deux frères l'appelaient fréquemment afin qu'elle entre dans la voie de l'islam en la menaçant violemment de « faire sauter sa famille d'accueil ». Leur demi-frère faisait état de liens familiaux rompus depuis son refus d'entrer en religion, après les sollicitations énergiques et répétées de ses deux frères.

Selon les auditions de la famille KOUACHI, Saïd était plus érudit dans sa pratique de la religion que Chérif. La téléphonie des frères KOUACHI met en avant des échanges avec Farid BENYETTOU, leur mentor spirituel, formateur et recruteur de la filière des Buttes Chaumont.

#### ○ **Les premières investigations réalisées concernant les faits commis par Amédée COULIBALY :**

*La perquisition du véhicule Peugeot Renault*, retrouvé à proximité immédiate de l'hypercacher, permet la découverte des éléments suivants :

- 1 gilet tactique
- 2 gilets par balles
- 1 gyrophare de police
- 1 téléphone portable avec 1 carte sim
- Des documents dans une enveloppe adressée à Amédée COULIBALY : documents correspondant à la transaction de la moto
- Des bondes d'évier achetés par Monsieur PASTOR-ALWATIK
- **ADN et empreintes papillaires de Willy PREVOST, Christophe RAUMEL et Tonino G.**

Ce véhicule Peugeot Renault avait été acquis le 2 janvier 2015 dans l'Oise auprès d'un couple d'acheteurs. Willy PREVOST, Christophe RAUMEL et Alassane B. s'étaient rendus à ce rendez-vous, à bord d'une Renault Clio, afin de récupérer ledit véhicule.

**La perquisition du logement de Gentilly**, loué par AmédY COULIBALY pour préparer ses attaques : location du 3 janvier au 10 janvier 2015, rue Louis Gaillet à Gentilly. Découverte des éléments suivants :

- *Dans une grande valise,*
  - o 4 détonateurs pyrotechniques
  - o Des munitions
  - o 1 gyrophare
  - o 4 armes de poing de type pistolet Tokarev
  - o 1 révolver
  - o 5 chargeurs de pistolet
  - o 2 extincteurs anti-agression
  
- *Dans une autre valise, plus petite,*
  - o 1 gilet tactique
  - o 1 paire de lunettes de vision de nuit
  - o 1 paire de jumelle
  
- *Dans un coffret, se trouvant dans la petite valise*
  - o Des livrets en arabe
  - o Des autocollants noirs représentant le drapeau de l'EI, des photocopies de ces autocollants
  - o 1 coran
  
- *Supports de stockage de données* : cartes SD, cartes micro SD
  - o Dans une carte micro SD, vidéo tournée dans la prison de Villepinte du 17 janvier 2014. *On voit AmédY COULIBALY dans une cellule de maison d'arrêt en train de regarder une séquence sur la chaîne Al Jazeera où on voit des combattants islamistes défilés et se prosterner.*
  
- Des couvertures de survie
- 1 somme totale de plus de 3 000€
  
- 2 téléphones portables : 1 téléphone était en contact avec la propriétaire du logement loué.
  
- **3 feuillets de papier manuscrits : attribués à Mohamed BELHOUCINE**
  - o *L'un est le serment d'allégeance à Abou Bakr El Baghdadi, écrit manuscrit*
  - o L'un sur l'interprétation des rêves
  - o L'autre sur la religion : pas d'attribution certaine quant à l'origine.
  
- 1 boîte à pizza et 1 ticket de caisse à la date du 7 janvier 2015 à 21h30 : 1h après l'agression de Monsieur Romain D.

Les expertises effectuées sur l'ensemble des objets, effets, documents retrouvés révèlent ***l'ADN de Monsieur PASTOR-ALWATIK sur une arme.***

***Sur l'origine des armes***, à l'exception du révolver et d'un fusil d'assaut CZ, elles ont été acquises après avoir transité auprès d'un armurier du nord de la France. Elles ont été achetées entre le 23 juillet 2014 et le 25 novembre 2014 par Monsieur Claude HERMANT.

Les armes retrouvées à l'hypercacher sont un fusil d'assaut CZ et un pistolet Tokarev.

Lors de ses déclarations, l'enquêteur fait observer l'importance de l'arsenal retrouvé au domicile, qui peut laisser à penser à d'autres attentats qui étaient prévus et qui auraient pu être réalisés par des complices. Il déclare : « **Très peu d'éléments permettent de savoir ce qui s'est passé au logement de Gentilly, entre le 7 janvier dans l'après-midi et le 9 janvier au matin. Il était important pour nous de savoir si Amédry COULIBALY avait pu recevoir du monde, afin de détecter des complicités ou des personnes ayant pris connaissance de l'arsenal se trouvant au domicile.** »

**Sur le séjour dans l'appartement de Gentilly,** voici les éléments qu'il a été possible d'établir :

- Le véhicule Megane Renault Peugeot se trouvait déjà stationné dans la rue Louis Gaillet **le 7 janvier**, car il a été verbalisé.
- Echanges d'Amédry COULIBALY avec un donneur d'ordre.
- **A 21h30 le 7 janvier**, achat de 2 pizzas et 1 boisson – *peu après la tentative d'assassinat de Romain D.*
- **Le 8 janvier vers 8h**, Amédry COULIBALY se transporte à Montrouge sur une moto Suzuki.
- Après avoir car-jacké une voiture, il l'abandonnera à Arcueil.
- Peu d'éléments sur la journée du 8 janvier, sauf l'explosion d'un véhicule à 20h30 à Villejuif.

**Concernant les véhicules,** deux véhicules ont été utilisés pour les différentes attaques d'Amédry COULIBALY : une moto Suzuki utilisée à Montrouge et un véhicule Renault Mégane utilisé pour l'attaque de l'hypercacher. *Comment Amédry COULIBALY se retrouve en possession de ces véhicules ?*

- **Le 6 janvier 2015 au soir**, Amédry COULIBALY se rend à Fleury Mérogis en Seat où Willy PREVOST lui remet la moto Suzuki, après qu'il se soit chargé de faire enlever le traqueur de la moto (sur ordre d'Amédry COULIBALY).
- Il repart en moto et la Seat, avec laquelle il est venu, est rendu à l'agence de location Sixt à Orly. A l'heure de rendu de la voiture, Amédry COULIBALY est lui localisé à Gentilly à 21h03. Mais l'employé de l'agence de location dit avoir reconnu Amédry COULIBALY.
- La voiture Megane se trouvait dans l'Essonne jusqu'au 6 janvier. *Comment la Megane s'est-elle retrouvée rue Louis Gaillet ? Comment Amédry COULIBALY aurait pu circuler pendant toutes ces journées au bord de la Seat et déposer la Mégane ?*
  - ➔ **Cela supposerait qu'une personne, un tiers a obéi aux instructions d'Amédry COULIBALY pour qu'elle soit garée dans la rue Louis Gaillet à Gentilly.**

▪ **Diffusion de la vidéo de revendication d'Amédry COULIBALY :**

Intitulée « *Amédry COULIBALY se venge des ennemis de l'islam* », le terroriste y revendique les attentats commis tout en donnant des explications sur le déroulement des événements. **L'ensemble des scènes de la vidéo ont été tournées dans le pavillon de Gentilly.**

La vidéo comporte une première séquence où on voit Amédry COULIBALY faire des pompes dans une cour de promenade (chants coraniques derrière) puis 4 séquences différentes où Amédry COULIBALY répond à des questions. Il est habillé différemment à chaque séquence.

Dans un premier temps, il récite dans un arabe approximatif, le serment d'allégeance à l'EI.

*Question : es-tu en lien avec les faits commis par les frères à Charlie Hebdo ?*

Il est porteur d'un gilet tactique (le même que porté à l'hypercacher) : « *Les frères de notre équipe, divisée en 2, ont fait les faits à Charlie Hebdo. Hamdollah. Moi j'ai visé la police. Donc voilà, on a fait les choses un petit peu ensemble, un petit peu séparé. Je l'ai aidé dans son projet en lui donnant quelques milliers d'euros, quelques milliers d'euros pour qu'il finisse à boucler ce qu'il avait à acheter. On arrive à se synchroniser pour sortir en même temps, pour que personne n'ait de problème.* »

*Question : Pourquoi avez-vous attaqué la France, Charlie Hebdo, une épicerie juive ?*

Il détient un fusil d'assaut sur cette séquence. Il explique la légitimité des attentats, sans expliquer les faits de l'épicerie juive car les faits n'ont pas encore eu lieu : « *Ce qu'on est en train de faire, c'est totalement légitime vu ce qu'ils font. C'est complètement mérité, depuis le temps. Vous attaquez le califat, vous attaquez l'Etat Islamique, on vous attaque. Vous pouvez pas attaquer et rien avoir en retour. Alors vous faites votre victime, comme si vous comprenez pas ce qu'il se passe, alors que vous tuez des gens avec votre coalition. Vous tuez des civils, vous investissez des forces. Pourquoi ? Parce qu'on applique la charia. C'est vous qui décidez ce qui se passe sur la terre ? On va se battre Inchallah.*»

*Question : Quel est ton conseil pour les musulmans en France ?*

Il est porteur d'un kami et d'un kéfié. Il incite les musulmans de France à passer à l'action : « *que faites-vous mes frères ? Que faites-vous ? Que faites-vous quand on insulte le prophète à répétition ? Que faites-vous quand ils massacrent des populations entières ? Que faites-vous mes frères ? Depuis que je suis sortie, j'ai beaucoup bougé, j'ai sillonné les mosquées, de France un petit peu, surtout de la région parisienne. Elles sont pleines mashallah, elles sont pleines de jeunes sportifs. Elles sont pleines d'hommes en bonne santé. Comment avec ces milliers de personnes, yen a pas autant pour défendre l'islam ?* »

Il est à noter qu'Amédée COULIBALY parle avec une voix très calme et posée tout au long de la vidéo.

**Se pose alors la question : qui a tourné cette vidéo ?** La vidéo semble avoir été montée afin de relier les différentes séquences et d'ajouter le texte. La vidéo étant tournée sur plan fixe, il est possible d'envisager qu'Amédée COULIBALY a tourné seul cette vidéo.

- La voiture piégée à Villejuif :

**La vidéo de revendication apprenait aux enquêteurs qu'Amédée COULIBALY avait aussi posé une charge explosive sous une voiture garée dans les rues de Paris.**

A la suite d'investigations, il était établi qu'il s'agissait de l'explosion d'une voiture Renault Kangoo devant un garage à Villejuif, au 38-40 rue Paul Vaillant Couturier. Selon le propriétaire du garage, ce véhicule lui appartenait. Il avait vocation à être vendu. Il n'expliquait pas les raisons pour lesquelles cette explosion avait eu lieu. Une enquête parallèle a été menée car ces faits n'ont pas été rattachés directement aux attentats de janvier 2015. **Compte tenu des éléments dans la vidéo de revendication, compte tenu de la proximité avec l'appartement de Gentilly et compte tenu de la comparaison avec les explosifs retrouvés à l'hypercacher de Vincennes, cette enquête a été rattachée au dossier des attentats de janvier.**

Une partie de la voiture était complètement détruite. Il était constaté des projections jusqu'à 40 mètres. Les vitres étaient cassées et le pare-brise étoilé.

- Le financement des attaques par des escroqueries menées par AmédY COULIBALY :

Hayat BOUMEDDIENE et AmédY COULIBALY ont commis des escroqueries afin d'acquérir des véhicules et de les revendre. Ces escroqueries consistaient en l'obtention de crédits auprès d'organismes bancaires spécialisés grâce à de faux documents attachés à une fausse identité. A l'aide de ces crédits, ils achetaient des voitures à des particuliers et les revendaient.

Le 19 septembre 2014, ils achetaient une Austin Mini. Le lendemain, en Dordogne, ils achetaient une Volkswagen. Ces véhicules ont été revendus. Le véhicule Austin Mini a été revendu par l'intermédiaire de Métin KARASULAR. Le bénéfice pour AmédY COULIBALY et Ali POLAT se limitait à 3 500€. Une somme de 20 000€ était déposée sur le compte d'Hayat BOUMEDDIENE et était ensuite retirée en liquide en plusieurs fois.

**Somme récoltée par le couple BOUMEDDIENE-COULIBALY : 23 000€.** C'est ainsi que les attaques prévues étaient financées.

### **Mardi 29 septembre 2020 – Jour 20 :**



Cette journée<sup>1</sup> est consacrée à l'exploitation de la téléphonie de A. RAMDANI, S. MAHKLOUF, et M. PASTOR ALWATIK en rapport avec A. COULIBALY, ainsi qu'à leur garde à vue.

#### ○ **Sur la téléphonie de M. PASTOR ALWATIK :**

Monsieur PASTOR ALWATIK a rencontré AmédY COULIBALY entre 2010 et 2013 en prison. Les différents éléments d'enquête établissent une certaine proximité entre les deux individus.

L'étude de leur téléphonie croisée permettait d'établir plusieurs points de rencontre peu de temps avant la commission des faits, les 3, 4, 5 et 6 janvier 2015. Le 6 janvier, leurs échanges téléphoniques cessent.

---

<sup>1</sup> Nous remercions chaleureusement le dessinateur Matthieu BOUCHERON de nous avoir permis d'utiliser ses dessins gracieusement.

Lors d'une perquisition, deux téléphones sont trouvés, les données relatives à la période de décembre 2014 à janvier 2015 ont été effacées.

○ *Sur la téléphonie de Saïd MAHKLOUF :*

Deux de ses lignes étaient dédiées aux contacts avec Amar RAMDANI, pour réaliser des escroqueries. Aucun contact n'a été trouvé entre Saïd MAHKLOUF et Amédy COULIBALY ou les frères KOUACHI. Il semble proche de Amar RAMDANI notamment en raison de leur déplacement commun en province.

L'enquêteur soulève que les déplacements dans le Nord de la France ne s'explique pas réellement, contrairement aux autres qui sont relatifs aux escroqueries.

○ *Sur la téléphonie de Amar RAMDANI :*

Amar RAMDANI a été identifié suite à l'analyse de la téléphonie d'Amédy COULIBALY. La première ligne utilisée par Amar RAMDANI sera le point d'ancrage, car elle a permis de découvrir **au total 31 lignes téléphoniques**. Elles seront utilisées de manières différentes, certaines pour son cercle familial, pour ses relations amoureuses et d'autres pour ses activités illicites notamment avec Saïd MAHKLOUF, et d'autres dédiée à ses relations avec Amédy COULIBALY. Ces lignes avaient des durées courtes à savoir entre 2 et 14 jours.

La dernière ligne a été utilisée du 2 au 16 janvier 2015. L'utilisation de ce boîtier démontre « *une utilisation singulière, qui ne laisse aucun doute sur la volonté d'anonymat, très souvent dans ce type d'utilisation, le but est de distinguer les activités, privée ou professionnelle* » précise l'expert. L'idée est de compartimenter son quotidien pour éviter toute sorte d'identification. Souvent des lignes dédiées à une seule personne.

Des déplacements ont été constatés :

- A Epinay sur Orge : lieu de résidence de Monsieur PASTOR ALAWATIK
- A Montreuil : lieu de résidence de son ex compagne.
- A Gentilly et Fontenay aux Rose : lieu de résidence du couple COULIBALY/BOUMEDIENNE.

Concernant l'exploitation des 7, 8 et 9 janvier, tous les relais exclus la participation directe sur les scènes de crimes.

Le 9 janvier, rencontre avec Saïd MAHKLOUF. A l'issue de cette rencontre ils mettent fin à leur ligne avec leur boîtier et plus aucune communication entre eux ne sera constatée. L'un comme l'autre, ils se rendront sur les lieux avec des véhicules qui ne leur appartiennent pas, l'enquêteur en déduit une volonté de rester discret.

Concernant ses correspondants, 18 points de rencontres possible avec COULIBALY.

Aucun échange avec les frères KOUACHI, ni même les femmes de ces derniers, et aucun autre accusé.

*La téléphonie de COULIBALY à partir d'automne 2014, a réduit ses correspondant pour ne finir qu'à correspondre avec 5 Personnes, notamment Messieurs PASTOR ALWATIK, POLAT, PREVOST, RAMDANI.*





Dessin de Matthieu BOUCHERON

- **Sur la garde à vue de Monsieur PASTOR ALWATIK :**

- **Sur son placement en garde à vue :**

À la suite de la neutralisation de Amédy COULIBALY, Monsieur PASTOR ALWATIK a été identifié par les analyses ADN sur des CD retrouvés à l'Hypercacher, dans le logement à Gentilly, également sur un sac retrouvé dans la voiture utilisée par Amédy COULIBALY.

Après l'identification, son ADN a également été retrouvé sur des armes, ainsi que sur un gant présent dans l'Hypercacher. Il sera interpellé le 16 janvier. La perquisition à son domicile ne donnera rien. Son entourage sera également entendu, notamment sa sœur et son ex-épouse.

Cette dernière le qualifiait de *Khawarij*<sup>2</sup>, elle évoque des rencontres à leur domicile lors de leur union, notamment avec le couple COULIBALY/BOUMEDIENNE, et également l'un des frères BELHOUCINE<sup>3</sup> et son épouse, qui a effectué un rappel religieux.

Un de ses amis d'enfance déclare que lors des derniers échange en janvier 2015, il renversait vers le *Takfirisme*<sup>4</sup>, et lui avait déconseillé de fréquenter Amédy COULIBALY.

Monsieur PASTOR ALWATIK se déclare comme un musulman modéré contre l'Etat Islamique et le Jihad. A quelques occasions, il avait visionné en compagnie de COULIBALY des vidéos sur la situation en Syrie, en Iraq et en Birmanie, la cause des Rohingyas, sujet qui tenait à cœur à Amédy COULIBALY.

Lorsque Monsieur PASTOR ALWATIK sort de prison, Amédy COULIBALY prend contact avec lui. Il constate un changement dans son discours, notamment sur l'application de la charia et sur les actions menées en Syrie.

---

<sup>2</sup> *Tendance musulmane, qui pratique l'excommunication (exclusion de la communauté) qui se livre à des dénonciations sur une pratique de l'islam qui ne correspond pas à la norme*

<sup>3</sup> *Également accusé dans ce procès, mais présumé mort, donc jugé en son absence (par contumace)*

<sup>4</sup> *C'est une sous branche sur salafisme prônant une pratique rigoriste de la religion*

- **Au sujet de son ADN retrouvé :**

L'enquêteur évoque qu'il n'explique pas tout de suite dans quelles circonstances il aurait pu être en contact avec les armes. Il changera de version une seule fois, en finissant par admettre qu'il a touché les armes le 5 janvier, lorsqu'il déposait un sac de vêtement dans le coffre. Il affirme avoir pris ses distances avec Amédry COULIBALY après avoir vu ces armes.

Lors de sa garde à vue il déclarera ne pas connaître Amar RAMDANI, alors qu'ils avaient des relations étroites. Concernant l'un des frères BELHOUCINE, il tiendra le même discours, alors que ce dernier a assisté à son mariage religieux.

Concernant l'effacement de ses données téléphonique, il explique le faire régulièrement. Au sujet de son ordinateur, il dit l'avoir vendu au cours du mois de janvier. Pour l'ADN retrouvé dans le gant il ne comprend pas comment son ADN a pu être retrouvé ici.

- **Sur la garde à vue de Monsieur RAMDANI :**

Le 23 janvier, Amar RAMDANI a été interpellé par la police judiciaire parisienne dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen espagnol<sup>5</sup> pour des faits de trafic de stupéfiant et d'arme. Ses déplacements ont donc été étudiés, son environnement, et des liens ont été établis avec Amédry COULIBALY.

- **Sur sa pratique de la religion :**

Il se dit musulman modéré, faisant le ramadan et la prière de temps en temps, et allant à la Mosquée. Il se déclare opposé à ce qui était arrivé en janvier 2015. Sa compagne est entendue quelques temps plus tard, en disant qu'il a eu une période plus poussée sur la religion, il ne buvait plus, ne fumait plus et l'a quitté en partie à cause de ça.

- **Sur ses liens avec Amédry COULIBALY et les accusés :**

**Il déclare l'avoir connu à Villepinte (en prison).** Il pratiquait sa religion sans idée radicale, et que ce n'était pas un sujet de discussion importante. Il ne se souvient pas de vidéos montrées par COULIBALY ; là encore la situation des Rohingyas avait été évoqué verbalement. Il savait que COULIBALY était impliqué dans une affaire de terrorisme, en rapport avec la tentative d'évasion.

Il dit avoir assisté au mariage de Monsieur PASTOR ALWATIK et il déclare également avoir connu brièvement l'un des frères BELHOUCINE.

Il évoque une dette de 200 euros envers Amédry COULIBALY. Il explique l'avoir remboursé le 6 au soir avec 4 billets de 50 €, ce qui rend alors plausible le fait d'avoir retrouvé son ADN sur un des billets trouvés sur Amédry COULIBALY.

Concernant les accusations formulées à son encontre au sujet de la tentative d'homicide volontaire de Romain D., les éléments de téléphonie permettent de présumer qu'il n'était pas sur les lieux ce soir-là.

---

<sup>5</sup> Un non-lieu à son encontre sera prononcé concernant cette affaire, il a été reconnu victime d'une usurpation d'identité.

- **Sur la garde à vue de Monsieur MAHKLOUF**

- **Sur sa pratique religieuse**

Il se dit indifférent à la pratique religieuse, il fait un peu le ramadan. Il déclare ne pas cautionner les attentats commis en France. Il finit par admettre l'utilisation de plusieurs puces téléphoniques successives au cours de plusieurs auditions.

- **Sur ses liens avec Amédry COULIBALY**

Dans un premier temps, il déclarait n'avoir jamais vu COULIBALY. Puis dans un second temps, il évoquait une rencontre survenue par hasard pour le dépanner dans sa Clio en panne. Il apprendra par la suite son identité lorsqu'il le recroisera avec Amar RAMDANI dans un restaurant.

Il admet, après avoir été prévenu des événements, avoir vu Amar RAMDANI pour se débarrasser des puces avec lesquelles ils communiquaient, de peur qu'on remonte à eux.

- **Sur son ADN retrouvé**

Son ADN a été retrouvé sur le taser dans l'hypercacher, des nouvelles expertises ont été demandées pour établir si cet ADN n'était pas le fruit d'un transfert, ou d'un mélange. Son ADN a été une nouvelle fois retrouvé, et l'ADN de Amédry COULIBALY n'a pas été trouvé. L'hypothèse de la contamination a été contestée par les experts scientifiques.

Concernant le jour des faits, il déclare travailler de 19h à 7h du matin, et avoir vu Amar RAMDANI le 9 janvier pour casser la puce du téléphone.

Interrogé sur les déplacements dans le Nord de la France, il confirme ce qui a été évoqué par Amar RAMDANI, il s'est rendu là-bas pour la remise de vêtements à un détenu, pour accompagner Amar RAMDANI à l'aéroport de Charleroi, et il déclare aussi y aller pour rencontrer des prostituées.

*NB : Certains éléments seront développés et explicités les jours suivants, en raison du découpage des interventions des différents officiers. Ce jour-là seule les informations relatives à la téléphonie et au déroulement des gardes à vue (donc des premières investigations) ont été abordés.*

### **Mercredi 30 septembre 2020 – Jour 21 :**

Cette journée d'audience est consacrée à *l'auditions d'enquêteurs sur le volet du trafic d'armes lillois*. Ce réseau de trafic d'armes aurait permis de fournir Amédry COULIBALY en armes pour ses attaques. Des accusés auraient contribué à cette fourniture, en lien avec d'autres protagonistes dans le nord de la France.

- **Sur le réseau d'armes lillois :**

Les armes utilisées par les frères KOUACHI n'ont pas pu être retracées. **Toutefois, concernant les armes d'Amédry COULIBALY, leur origine et leur fourniture ont pu être établies concernant le 2<sup>ème</sup> fusil d'assaut et les 6 pistolets semi-automatiques.**

Ces armes ont été vendues à une société française tenue par Aurore J., une société de paint-ball (la société Set-Outdoor). Le compagnon d'Aurore J., Claude HERMANT, faisait l'objet d'une enquête par

la JIRS<sup>6</sup> de Lille pour vente d'armes. *L'ADN de Claude HERMANT avait été retrouvée sur une arme découverte lors d'une perquisition dans le cadre d'une enquête pour trafic de stupéfiants.*

Gérant d'une friterie, des témoignages importants de ses deux amis et salariés l'accusaient de s'adonner à un trafic d'armes. Il se procurait lesdites armes auprès d'un pourvoyeur d'armes de Charleroi (Patrick H), et il les remettait en service dans son atelier à l'aide d'un certain matériel d'outillage. Il avait pour principal client, un certain Samir L.

En janvier 2015, Claude HERMANT était interpellé. Il était en possession de colis contenant des armes, des DZ58. **Lors de l'enquête, découverte de nombreuses armes et de nombreuses munitions compatibles avec les armes utilisées par COULIBALY. La balistique affirmera que certaines munitions trouvées à Lille porteraient le même marquage à des endroits, que les munitions trouvées sur les scènes de crime de l'hypercacher.**

**Point intéressant : le matériel d'outillage. Il sera établi que l'outillage était compatible avec les transformations qu'avaient subies les armes retrouvées sur les scènes de crimes.**

Claude HERMANT niait les faits. Il expliquait qu'il transférait directement les armes commandées à Samir L., sans les remilitariser (remise en service des armes), tout en affirmant que cette fourniture d'armes s'inscrivait **dans le cadre d'une opération de couverture policière.**

**Concernant Claude HERMANT**, il semblait établi qu'il était un trafiquant d'armes mais aussi un informateur de la gendarmerie et des douanes. Il leur fournissait des informations tout en poursuivant ses activités d'achat et de vente d'armes, notamment auprès de la société tchèque AFG. En lien avec les douanes, il opérait des transactions douteuses avec un douanier, Sébastien L. qui prenait part aux trafics.

Lors de l'audition de l'enquêteur, un avocat de la défense l'interroge sur Sébastien L. L'enquêteur répond : *« je vous assure que Sébastien L. n'avait pas le profil d'un revendeur d'armes. »* L'avocate s'étonne alors et cite un échange de SMS :

- *SL : Et le calibre, tu l'as pas ? Car j'ai des amis qui veulent du bon. Le pognon, ils l'ont, c'est pas la question.*
- *Claude HERMANT : Qu'est-ce que tu appelles du neuf ?*
- *SL : Du 9mm*
- *SL : Les tchèques ont le pognon*

**Lors des gardes à vue d'Anthony L. et Samir L.**, ils avaient la même version : ils connaissaient Claude HERMANT afin de devenir propriétaire de sa friterie. Les jeunes hommes seront contraints de changer de version après la découverte d'un téléphone où se trouvaient des photos d'armes prises au domicile de Samir L. Ce dernier va expliquer que Claude HERMANT lui avait demandé de prendre en charge ces armes pour les revendre. Il aurait pris les armes chez lui, il les aurait remisés et pris en photo ; tout cela afin de montrer à Claude HERMANT à quel point il était sérieux. Samir L. ne s'est jamais exprimé sur le fait qu'il était troublant que Claude HERMANT s'adressait à lui pour trouver une grande quantité de cocaïne et pour revendre des armes.

**Un certain Christophe D.**, délinquant notoire et toxicomane, aurait aidé Claude HERMANT à revendre ses stocks d'armes sur le Boulevard de Metz à Lille, bien connu des toxicomanes et des délinquants. Christophe D. se déclarait lui aussi comme indic de la police et de la gendarmerie.

---

<sup>6</sup> Juridiction interrégionale spécialisée dédiée à la délinquance et à la criminalité en bande organisée.

De l'ensemble des gardes à vue effectuées dans l'entourage de Messieurs Claude HERMANT, Anthony L. et Samir L., les déclarations établissaient que Claude HERMANT s'adonnait bien à la remilitarisation des armes qu'il commandait.

- Liens avec les accusés :

- Les déplacements suspects dans le nord de la France :

En parallèle, *Messieurs Saïd MAKHLOUF et Amar RAMDANI* étaient mis en examen dans le dossier des attentats de janvier 2015 **sur le fondement des traces ADN retrouvées sur un billet de banque. Ils étaient impliqués dans un réseau d'escroquerie afin d'engranger de l'argent avant les attentats. Des déplacements dans le nord de la France de Messieurs RAMDANI et MAKHLOUF** étaient mis en lumière lors de l'enquête. Ces déplacements n'étaient pas dans leurs habitudes de vie ni dans leurs habitudes délinquantes d'escroquerie de voitures.

- **Déplacements en octobre, novembre, décembre 2014 + proximité géographique entre Samir L. et Amar RAMDANI à plusieurs reprises.**

- L'ADN retrouvé sur un des pistolets Tokarev :

Un autre élément fondamental est soulevé par l'enquête. **Un ADN est retrouvé au niveau de la crosse d'un des pistolets Tokarev, sur le puit de chargeur.** Cet ADN appartient à Madame Amelle B., la nièce de Samir L.

Placée en garde à vue, cette dernière ne démontrait aucun signe de radicalité ni aucune association à un trafic d'armes. Fille de Johanna L., sœur de Samir L. avec qui il était fâché, Amel B. explique que son frère, Souleymane B., alors âgé de 17 ans, avait amené cette arme au domicile de leurs parents. Devant elle, il aurait manipulé l'arme et elle ne savait pas d'où venait cette arme. Elle expliquait que Samir L. ne lui parlait ni à elle, ni à sa sœur, ni à sa mère mais qu'il avait une vraie proximité avec son frère Souleymane.

- La dénonciation par lettre manuscrite anonyme :

En décembre 2017, une lettre manuscrite était réceptionnée par les services d'instruction en charge du dossier. Cette lettre anonyme était adressée au juge d'instruction et elle contenait **les mentions « hypercacher Mohamed Fares »**. Aucun trace ADN n'était retrouvée sur cette lettre.

Mohamed FARES était alors identifié comme Mohamed-Amine FARES, individu domicilié à Roubaix. Très rapidement, un lien entre Amel B., Souleymane B. et Mohamed-Amine FARES était opéré. Mohamed-Amine FARES était l'ancien compagnon de Shaïneze B., la sœur de Souleymane B. et la fille de Johanna B., et donc la nièce de Samir L. **Un lien était donc établi entre Mohamed-Amine FARES et Samir L.** De plus, le père de Mohamed-Amine FARES était le gérant d'une société d'ambulances, employeur de Saïd MAKHLOUF. Un lien était établi entre les deux accusés.

L'entourage de Mohamed-Amine FARES confirmait la proximité de ce dernier avec Saïd MAKHLOUF, qui s'étaient rencontrés lors du mariage de Steven V. avec S. FARES (sœur de Mohamed FARES). Steven V. déclarait qu'il se doutait que ces deux individus allaient faire affaire. Il soulignera aussi la proximité entre Souleymane B. et Mohamed-Amine FARES.

○ **Sur la garde à vue de Mohamed-Amine FARES :**

S'il niait connaître Souleymane B. et Saïd MAKHLOUF dans un premier temps, au bout de la 3<sup>ème</sup> audition, il reconnaissait que « *l'arme que COULIBALY a eu* » était passée de « *Christophe D. à un gars du 91* ». Il livrait alors un récit sur un ami du 91 qui avait confié ladite arme à une « nourrice ». Cette « nourrice » lui aurait remis l'arme, qu'il aurait confié à un jeune pour la donner au « Mohamed du 91 ». Cette explication se révélait rapidement fausse et Mohamed-Amine FARES admettait avoir menti.

Confronté aux auditions de son entourage, il reconnaissait les déplacements de Messieurs RAMDANI et MAKHLOUF dans le nord de la France. Il ne parlera de la destination de ces armes que pour un trafic de stupéfiants. ***A la suite des investigations, le lien entre Mohamed-Amine FARES et deux armes (un fusil d'assaut et un pistolet comportement l'ADN de Souleymane B.) était établi.***

Souleymane B. reconnaissait les faits<sup>7</sup>. Il déclarait que Mohamed FARES était en lien avec des parisiens pour du trafic d'armes, mais qu'il n'avait jamais rencontré ces parisiens.

L'enquêteur déclare alors : « *Ce qui pose question, c'est le silence des intéressés Amar RAMDANI et Saïd MAKLOUF tout au long de l'instruction, pendant 3 ans, le silence gardé sur leurs déplacements dans le Nord de la France. Amar RAMDANI déclare que Saïd MAKHLOUF allait voir des prostituées. Paris-Roubaix pour aller voir des prostituées ? Ils ne donneront aucun élément.* »

Le lien le plus délicat à établir était le lien entre Samir L., en contact direct avec Claude HERMANT le fournisseur des armes, et Mohamed-Amine FARES. Les deux éléments relevés par les enquêteurs tenaient à de la téléphonie :

- Alors que Samir L. revendiquait une fâcherie familiale avec sa sœur Johanna B. et ses neveux, il est possible de s'étonner de ***4 tentatives d'appel fin mars 2014 de la ligne de Samir L. vers la ligne de Shaïneze B., compagne de Mohamed-Amine FARES.*** Cet appel aboutira finalement de la ligne de l'épouse de Samir L. et donnera lieu à une communication d'un peu plus d'une minute. *Il est à relever que dans cette procédure, les accusés et les terroristes décédés semblent avoir parfois utilisé des lignes de leurs compagnes ou épouses pour se joindre afin de ne pas éveiller les soupçons.*
- ***Le 2 avril 2014, la ligne de Samir L. est localisée dans le département du 94, secteur des ambulances FARES.*** Interrogé sur ce fait, Samir L. expliquait qu'il allait manger dans un restaurant de viande dont il ne donnera pas le nom, pour rencontrer des hommes, dont il ne donnera pas les noms. Il affirmera à nouveau être très fâché contre sa famille et n'avoir rien à faire avec eux.

L'enquêteur concluait alors sa démonstration : « *Ces éléments de téléphonie peuvent permettre de nous informer sur le lien manquant entre Samir L. et Mohamed FARES. Dans tous les cas, il est établi que Mohamed FARES, Saïd MAKHLOUF et Amar RAMDANI se connaissent. Quel que soit le cheminement de ces armes, à un moment quand on vend des armes en étant de fonctionner, on s'expose à ce qu'elles soient utilisées et on doit en avoir conscience.* »

A la suite de ses déclarations, l'un des juges assesseurs aborde le dossier judiciaire du réseau lillois d'armes. Il explique que cette affaire a été jugée en 2017 et qu'un appel a été rendu en 2019. Aurore J. a été condamné à 5 ans d'emprisonnement, Samir L. à 4 ans et **Claude HERMANT à 9 ans d'emprisonnement**. Le juge assesseur tient à préciser : « *J'ai regardé si on parlait de nos accusés dans*

---

<sup>7</sup> Monsieur Souleymane B. fera l'objet d'une procédure distincte en raison de sa minorité au moment des faits. Il n'a pas encore été jugé par le tribunal pour enfant de Lille.

*le jugement. J'ai cherché et je n'ai pas trouvé leurs noms ni dans le jugement, ni dans les notes d'audience. »*

Lors des questions des avocats de la défense, ces derniers s'appliquent à démontrer les approximations de l'enquête. Les avocats de Messieurs RAMDANI et MAKHLOUF font valoir que leurs clients se rendaient dans le nord pour opérer des escroqueries de voitures.

Par la suite, les avocats relèvent les zones d'ombre du dossier lillois et questionnent le traitement judiciaire de Claude HERMANT qui semble relativement léger au regard de l'ampleur du trafic d'armes dont il a été jugé responsable. Les avocats interrogent l'enquêteur sur le fait que ce dernier n'ait pas été mis en accusation dans le dossier des attentats de janvier 2015 :

*Avocat : Je vais reprendre sur le traitement réservé aux fournisseurs d'armes. A votre avis Madame, effectivement c'est un choix judiciaire de la part de l'instruction et du Parquet c'est un choix de ne pas les traduire dans ce dossier, est-ce que vous pensez qu'il serait utile pour la manifestation de la vérité qu'il serait utile de les entendre ?*

T : Je pense oui.

A : *Est-ce que vous savez qui a cité ces témoins ?*

T : Non je ne sais pas.

A : *Ce n'est pas le Parquet général. Donc c'est à la demande de la défense. Est-ce que vous pensez que pour 14 personnes, sur ce volet, sur ces questions-là, combien de temps serait nécessaire pour ce sujet éminemment technique ?*

T : Je ne sais pas.

A : *Est-ce que vous pensez qu'une journée unique pour 14 personnes serait suffisant ?*

T : Je ne sais pas.

#### ○ **Sur les liens entre les accusés Messieurs RAMDANI, MAKHLOUF et FARES :**

L'enquête n'a relevé aucun élément sur les justifications données par les accusés concernant leurs déplacements. Messieurs RAMDANI et MAKHLOUF expliquaient leurs trajets fréquents à Lille par des repérages dans des concessions automobiles pour des escroqueries mais aussi par des rencontres avec des prostituées.

L'avocate de Monsieur RAMDANI démontre le caractère habituel des échanges téléphoniques de son client avec Amédry COULIBALY, notamment concernant un contact du 6 décembre (jour de déplacement de Monsieur RAMDANI à Lille).

#### ○ **Sur les gardes à vue de Messieurs PREVOST et RAUMEL :**

Les éléments de l'enquête permettant de remonter aux deux accusés se rapportent aux premières constatations sur le Renault Megane :

- *Un gilet tactique dans le véhicule comporte l'ADN de Christophe RAUMEL*
- *La carte grise et le pare-soleil passager du véhicule comportent l'ADN de Willy PREVOST*
- *Présence d'un certificat de véhicule au nom de la mère de Willy PREVOST.*

#### ▪ **Sur les liens entre les accusés et Amédry COULIBALY :**

Willy PREVOST et Amédry COULIBALY sont des connaissances de quartier ; Amédry COULIBALY étant considérés comme un « grand ». Ils sortent de prison à peu près en même temps en 2014. Willy PREVOST indique qu'il a repris contact avec Amédry COULIBALY au cours de l'été 2014. Il évoque la

volonté d'Amédry COULIBALY de le mettre sur le « coup » d'un transport d'armes qu'il réalise avec Ali Riza POLAT. Ce dernier intervient alors vivement : « *vous sortez mon nom ça direct ?!* ». Willy PREVOST refuse ledit transport en raison du bracelet électronique qu'il porte encore.

Au fil des mois, Willy PREVOST va faire des achats et effectuer des tâches pour le compte d'Amédry COULIBALY, quand il lui demande, en lien avec la préparation des attaques. Il est souvent accompagné lors de ces démarches, d'un très bon ami à lui, Christophe RAUMEL.

→ *Achats en armureries, achat du véhicule Renault Peugeot Mégane, visite d'un garage pour retirer le traqueur de la moto Suzuki.*

**Willy PREVOST et Amédry COULIBALY se rencontrent quasi-quotidiennement à partir de fin décembre 2014. Christophe RAUMEL est présent à certains rendez-vous. Le dernier contact entre les accusés et Amédry COULIBALY est en date du 6 janvier 2015 concernant le traqueur de la moto Suzuki.**

Concernant les courses pour lesquelles Christophe RAUMEL accompagne Willy PREVOST, il déclare lors d'une audition : « *J'ai deviné que c'était pour Amédry (...) je sais quand ils se voient lui et Amédry, après Willy a toujours quelque chose à faire (...) oui c'est son missionnaire, ils se voient et Willy a toujours des trucs à faire.* »

Le président interroge l'enquêteur : « *Quand COULIBALY va lui demander d'acheter la voiture, il a l'adresse, il va lui donner de l'argent. Est-ce qu'il lui indique pourquoi il a besoin d'une voiture ?* »

L'enquêteur répond alors : « *Il va dire qu'il a besoin d'une voiture pour sa femme. C'est ce que Willy PREVOST dira aux personnes qui l'accompagne. Là, il y a une divergence. Il dit qu'il a précisé à ses accompagnateurs que la voiture était destinée à la femme de COULIBALY tandis que les 3 accompagnateurs<sup>8</sup> disent qu'il a parlé de la femme d'un ami, sans citer COULIBALY.* »

#### ▪ **Sur la radicalisation des deux accusés :**

Elle ne semble pas établie par l'enquêteur auditionné. Si Christophe RAUMEL s'est converti à l'islam depuis 2010, il revendique une pratique modérée et s'oppose à toute action violente.

Willy PREVOST nie toute conversion à l'islam. Toutefois, des témoignages datent sa conversion à 2013. Il est notamment fait état d'une anecdote par le couple de vendeurs de la voiture Mégane. Willy PREVOST aurait dit à la femme du couple, habillée en short et débardeur, que sa tenue n'était pas en accord avec sa religion. Toutefois le compagnon de cette femme reconnaît n'avoir aucun souvenir de cet épisode.

Au cours des débats, le comportement des deux accusés, Messieurs Willy PREVOST et Christophe RAUMEL, lors de leurs gardes à vue est évoqué. Willy PREVOST se met à pleurer à plusieurs reprises au cours de sa garde à vue en déclarant : « *je veux plus parler, je suis pas un terroriste, arrêtez je veux pas parler, j'ai juste envie de retourner en cellule, je vais pas parler. Si je retourne en détention, vous allez entendre parler de moi, vous n'allez pas gâcher ma vie* ».

---

<sup>8</sup> Christophe RAUMEL, Tonino G. et Alassane B.



### **Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 – Jour 22 :**

Cette journée d'audience est consacrée à *l'audition des protagonistes de l'affaire du réseau d'armes lillois*. L'ensemble des témoins de cette journée ont été cités par la défense, qui a souligné la veille le manque d'investissement du Parquet concernant ce volet du dossier judiciaire. Si 14 témoins devaient être entendus, ce sont seulement 4 témoins qui seront auditionnés par la cour.

Dans un premier temps, Monsieur le président donne lecture du mail de Patrick H., le fournisseur d'armes de Charleroi (qui approvisionnait Claude HERMANT). Ce dernier refuse de se rendre devant la cour en raison de sa domiciliation en Belgique et de la crise sanitaire actuelle. Il fait valoir le risque de comorbidité pour ses concitoyens. Une avocate de la partie civile observe : *« Monsieur le président, pour un trafiquant d'armes, s'inquiéter du risque de comorbidité pour ses concitoyens, c'est assez particulier. Je vous demande de ne pas passer outre. »* Tant les avocats de la partie civile que de la défense demandent au président de procéder à son audition. Monsieur le président déclare qu'il sera auditionné par visioconférence.

Dans un second temps, Monsieur le président informe la cour que Messieurs HERMANT et Christophe D. viennent d'appeler le greffe. Ils sont dans les embouteillages et vont avoir du retard. L'audience est donc suspendue afin d'attendre leur arrivée.

#### **o Audition de Monsieur Claude HERMANT, volet fourniture d'armes :**



Après 1h10 de retard, Monsieur Claude HERMANT est auditionné par la cour. Très agacé, le président débute l'audition du témoin par un vif échange :

*Le président : Il est 10h45, à quelle heure étiez-vous convoqué ?*

*Le témoin : 9h30*

*Le président : ça ne vous dérange pas de faire attendre la cour ?*

*Le témoin : j'ai pris toutes mes dispositions, je suis parti à 5h.*

*Le président : non si vous aviez pris vos dispositions, vous auriez pu arriver hier soir.*

*Le témoin : je présente mes excuses à l'assemblée.*

Le président pose immédiatement le cadre de l'audition : *« L'ensemble des armes ayant servi aux attentats commis par Amédée COULIBALY sont passées entre vos mains. Vous avez été poursuivi dans une affaire pour trafic d'armes, notamment concernant ces armes. En première instance, vous avez été condamné à 7 années d'emprisonnement et en appel, la peine a été aggravée puisque vous avez été*

condamné à 8 années d'emprisonnement. Vous n'êtes pas jugé dans le cadre de ce dossier. **Néanmoins, les armes qui ont servi dans ce dossier, sont passées entre vos mains car vous êtes un trafiquant d'armes. Vous êtes un trafiquant d'armes. Avant que je vous donne la parole, ça vous fait quoi d'être comme témoin devant cette cour d'assises sachant que les armes que vous avez eu entre les mains ont fini en possession de terroristes qui ont abattu des personnes.** »

Le témoin déclare alors : « *Mes sentiments sont clairs Monsieur le président. Il n'y a pas de nuit sans que j'y pense. Il faut savoir que c'est un énorme loupé. On me traite de trafiquant d'armes mais on a pas encore fermé ma société Set Outdoor donc voilà, si j'étais un trafiquant d'armes, je n'aurai pas ma société encore ouverte. A mes yeux c'est un énorme loupé, il n'y a pas une nuit où j'y pense pas.* »

Le président l'interroge alors : « *Et en quoi est-ce un énorme loupé ?* ». Claude HERMANT répond, sûr de lui : « *Bah il était possible de retracer par deux sources. Moi et Monsieur Christophe D. Donc voilà, il était possible de les arrêter.* » Il fait ici allusion à son rôle d'informateur, avec son comparse Christophe D. Telle sera sa ligne de conduite tout au long de son audition.

Un échange très énergique s'engage entre le président et le témoin. **Il est à relever que le président ne donne pas au témoin la possibilité de « déposer librement » devant la cour.** Voici quelques extraits de l'échange :

*P : Quand on vend des armes, quel est l'objectif poursuivi ? Puisque vous vendez toujours des armes dans votre société ?*

T : Je ne vends pas que des armes, je vends aussi du matériel de camping.

*P : Qu'est-ce que ça vous fait de vendre des armes qui peuvent tuer ?*

T : Si on lit l'actualité monsieur le président, tout peut tuer : un camion, un couteau. Et pour répondre à votre question, je réponds à la demande de milliers de passionnés, de chasseurs.

*P : Oui et pour des terroristes. Des fusils d'assaut pour des chasseurs, c'est assez rare. Donc pour vous c'est un énorme loupé mais un énorme loupé de la part de qui ? De vous ? Des services de l'ordre ?*

T : Pour les armes, sachez qu'à l'époque, il y avait un énorme flou en Europe. On pouvait acheter des armes de Tchécoslovaquie. A l'époque, avec le flou juridique, ces armes étaient classées en catégorie D donc en vente libre, juste sur présentation d'une pièce d'identité. Excusez-moi, c'était ? Ensuite ?

*P : Ce sont des armes remilitarisées car si elles avaient été démilitarisées, elles n'auraient pas pu tuer. Dans votre atelier, à la friterie, il y avait tout le matériel pour faire en sorte que ces armes soient démilitarisées et que leur usage soit légal. Donc vous les achetiez peut-être dans des conditions légales, mais ce que vous avez fait vous pour les rendre légal, ça c'est totalement illégal.*

*Qu'avez-vous à dire là-dessus ?*

T : Oui bah c'est ce que je vous disais, **ce n'est qu'une vérité judiciaire.** En perquisition, on a trouvé qu'une « colonne à percer ».

*P : Oui qui servait à remilitariser les armes, une expertise l'a établi. Donc c'est peut-être la vérité judiciaire mais c'est aussi une vérité technique. Donc si ces armes n'avaient pas été remilitarisées, elles n'auraient pas permis de tuer ?*

T : Oui mais c'est une affaire historique, il y a les familles des victimes....

*P : Oui et je pense qu'elles vous attendent avec attention.*

(...)

*P : Ce qui nous intéresse, ce sont les armes ayant servi pour l'hypercacher. On ne rejuge pas l'autre dossier, vous avez été jugé pour ça. C'est simplement pour les 8 armes.*

**T : Donc oui, les 8 armes ont transité par ma société. J'étais sous surveillance pendant un an, par 4 services de renseignement. Et rien ? Alors soit je suis très très bon, soit ils sont très très cons. Un an de surveillance policière, bornage, balisage, écoute, filature.** Un an de surveillance pour néant. Sortez-moi une seule pièce et je vous dirai ce que vous voulez.

Claude HERMANT explique à la cour que c'est lors de la diffusion d'une vidéo « posthume » d'Amédée COULIBALY, où une arme est présente, qu'il reconnaît ladite arme. Il reconnaît aussi le gilet tactique porté par Amédée COULIBALY. Il interroge alors son comparse Samir L. avec qui il commerce dans le cadre de son trafic. Ce dernier nie et explique qu'il va « se mettre au vert quelques temps ».

L'échange se poursuit :

*P : Donc le but de votre activité, c'est de faire arrêter les criminels comme ça ?*

T : Ce n'est pas le but Monsieur le président mais c'est un système vieux comme le monde. **Vous savez j'ai retiré de la rue des milliers d'armes mais ça ce n'est pas au dossier.**

*P : Oui mais vous n'avez pas enlevé celles de COULIBALY, pas les 8 armes. Elles ont été très malheureuses ces 8 armes. Vous voulez nous dire que vous sauvez des vies ?*

**T : Non Monsieur le président mais il y a 13 dossiers qui le montrent.**

*P : Vous faites des bénéfices sur ces armes.*

T : C'est une société Monsieur le président. J'ai payé taxes et impôts pour cela. C'est facile de dire « Mon dieu vous avez vendu des armes c'est horrible ! ». Alors dans ce cas, dites la même chose à Dassault qui fournissent des armes en Afrique. Donnez aux forces de l'ordre les moyens pour qu'ils fassent bien leur travail et voilà.

*P : Donc c'est un malheureux concours de circonstances ?*

T : Non, c'était des situations décidées lors de réunions avec des membres de la gendarmerie, de la police judiciaire. Ce sont des enquêteurs de la police judiciaire qui ont convaincu mon épouse. Voilà, mon épouse n'a pas vu à mal d'acheter ces armes car c'était confirmé par le service de police spécialisé sur la vente d'armes.

(...)

Le témoin déclare alors : « *Monsieur le président, je vais vous réitérer mon discours. Tous les soirs je me couche avec ça en tête, il n'y a pas un seul soir où je n'y pense pas. Tout était bouclé, sous surveillance. Je ne peux expliquer. Chaque soir, ça me vient à l'esprit pourquoi ? Pourquoi et comment ? Il faut trouver un coupable, vous l'avez aujourd'hui ici.* »

**Monsieur POLAT prend alors la parole en hurlant : Dis pas des mots comme ça ! Dis pas ça ! T'es un fou toi ! T'es un malade toi ! Tu es dans le box des accusés toi ? Tu es là toi ? Dis pas des mots comme ça toi ! T'es un fou ! Il y a les familles des victimes dans la salle et toi tu dis ça ? T'es un fou ! Dis pas ça ma gueule ! T'es un fou !**

Monsieur le président donne lecture de la motivation de la peine par le Tribunal ayant condamné Claude HERMANT. Le cœur de cette motivation a de quoi interpellé : « **le tribunal ne veut pas prononcer la peine maximale requise par le ministère public. Certes le trafic d'armes organisé par Claude HERMANT était d'une très grande ampleur mais le fait qu'il ait rendu des services à la police,**

*n'est pas un élément à charge supplémentaire. Au contraire, c'est en s'installant dans son rôle d'informateur, il a cru à son impunité et il s'est engagé dans une activité de trafic d'armes. S'il est éminemment responsable de son comportement, le fait d'avoir côtoyé autant de délinquants a pu le conduire à avoir de telles actions. »*

Une avocate de la partie civile prend ensuite la parole :

**A : Bonjour Monsieur, je suis l'avocate de la famille S. et de la famille de Yoav H., abattus froidement par des armes fournies par vous. Pensez-vous que c'est un loupé ?**

T : Loupé ce n'est pas le mot, je m'en excuse.

**A : Vous nous dites que vous fournissez pour des chasseurs ?**

T : Oui.

**A : Vous pouvez m'expliquer quel type de gibier on chasse au 9mm ?**

T : Aucun.

Questionné sur son appartenance à l'extrême droite, Claude HERMANT déclare avec certitude qu'il « vomit les extrêmes, tous les extrêmes même l'extrême droite », « non je n'ai jamais été une figure identitaire (...) je suis de gauche oui. »

A la suite des questions de la partie civile, les avocats généraux ne posent aucune question au témoin.

Maitre COUTANT-PEYRE, avocate de Monsieur POLAT, prend alors la parole : « **La défense est en colère. Car toutes ces armes, toutes ces armes ont été celles de COULIBALY. La défense est en colère car le Parquet n'a pas de question. La défense est en colère car ce témoin n'a quasiment pas pu s'exprimer. Alors je me pose des questions par rapport à ce qu'a dit Monsieur MOLINS<sup>9</sup> hier « l'indépendance de la justice est en danger. Alors pourquoi vous, sur le volet des armes, vous n'êtes pas poursuivi alors qu'on est allé chercher tout un tas de gens ? »**

**A : Selon vous, il n'y a pas les bonnes recherches pour trouver les gens responsables de cette remise d'armes finale à Monsieur COULIBALY ?**

**T : A ce stade, je suis comme vous, je suis dans le brouillard complet.**

**A : Donc vous considérez aussi qu'on est pas en l'état de préparer une décision de justice ? Il y a des manques ?**

**T : Si vous voulez mon fond de pensée, oui il y a des manquements.**

Par la suite, la plupart des avocats de la défense interroge Claude HERMANT sur leurs clients respectifs afin qu'il les reconnaisse. Les accusés se lèvent ou retirent leurs masques. Claude HERMANT déclare ne connaître aucun des accusés et ne les avoir jamais vu avant.

Cette audition longue et tendue s'achève alors. De nombreux points demeurent flous. Monsieur HERMANT n'a donné que peu d'explications sur ses activités de trafiquant d'armes, se justifiant systématiquement par son lien avec les services de gendarmerie et des douanes.

### **Vendredi 2 octobre 2020 – Jour 23 :**

Ce début de journée a été consacré à **l'audition d'un enquêteur de la police fédérale de Charleroi concernant les différentes perquisitions faites en Belgique et la téléphonie** de Metin KARASULAR et Michel CATINO.

---

<sup>9</sup> François MOLINS est le procureur général près la Cour de cassation.

**Concernant la perquisition du garage de Metin KARASULAR et la liste manuscrite d'armes** : Lors de la perquisition du garage de Metin KARASULAR, des papiers avec des descriptifs d'armes vont être retrouvés. Le premier est visiblement une demande de prix pour du matériel (C4, nombre de détonateurs, chargeurs de Kalash). Ce document pourrait être attribué à Ali Riza POLAT. Le second document retrouvé est une liste de prix qui concernent des prix d'armes en milieu criminel. **L'expertise graphologique effectuée en France attribue ce document à Metin KARASULAR.** Le troisième document est un document portant les inscriptions au sujet d'explosifs et un pistolet mais l'expertise graphologique ne permettra pas de déterminer qui en est l'auteur.

**Sur la vente de la voiture Mini** : Metin KARASULAR explique qu'Ali Riza POLAT lui aurait proposé à la vente la mini appartenant à Hayat BOUMEDIENNE vers novembre 2014. Metin KARASULAR servait alors d'intermédiaire entre son associé, un grec identifié comme étant Mr TSATSIS qui travaillait avec Mr DURAN. Metin KARASULAR, qui n'allait pas en France voir la voiture, se portait garant de cette opération.

La vente était conclue pour la somme de 12 000 euros que Mr TSATSIS devait payer en une seule fois après avoir vendu la voiture, ce qu'il ne faisait pas. **Il va y avoir de nombreuses discussions au sujet du prix. Il y aura également plusieurs voyages de Ali Riza POLAT avec ou sans Amedy COULIBALY afin de réclamer l'argent de cette vente** (la somme de 22 000 euros était désormais exigée alors que le prix initial aurait été de 12 000 euros).

**Enfin sur l'étude de la téléphonie**, des liens de communication sont établis entre Metin KARASULAR, Ali Riza POLAT, Michel CATINO et Abdelaziz ABBAD. **Le témoin soulignera que le numéro de Michel CATINO va cesser d'être utilisé le 8 janvier 2015 à 16h01 alors que l'appel à témoin au sujet d'Amedy COULIBALY ne sera lancé que le 9 Janvier 2015.**

La journée est consacrée à l'audition de divers experts, les premiers experts sont entendus dans le cadre de la vente d'arme impliquant le volet belge.

C'est ensuite au tour des **experts génétiques** de venir déposer à la barre.

Le premier expert développe tous les scellés à analyser, et dans quels lieux les saisies ont été faites : sur les lieux des crimes, ainsi qu'au domicile de certains mis en cause notamment celui d'Amedy COULIBALY, de la famille BELHOUCINE, de M. RAUMEL.

Plusieurs ADN des mis en cause vont être retrouvés :

- S. MAHKLOUF : lanière du taser
- N. ALWATIK en mélange à l'intérieur du gant avec A. COULIBALY, sur les anses du sac en plastique dans la voiture, et sur un pistolet et un revolver
- A. RAMDANI : deux écouvillons, poignée de maintien au-dessus de la voiture avant, boucle grise ceinture arrière gauche
- W. PREVOST : Commande de vitre arrière passager avant, téléphone dans une voiture, sur casque de moto
- C. RAUMEL : casque de moto
- H. BOUMEDIENNE : dans le second casque, et d'un jean dans le Scénic, avec celui A. COULIBALY

Des ADN inconnus sont également présents, 33 profils masculins et 18 féminins. Également un qui interroge, le profil inconnu M14 retrouvé sur la plaque minéralogique de la voiture des KOUACHI, ainsi qu'à l'intérieur des armes des KOUACHI.

Les questions tourneront principalement autour de **l'ADN de S. MAHKLOUF** retrouvé sur le taser de l'Hypercacher, ce dernier n'ayant aucun contact avéré (du moins téléphonique), avec A. COULIBALY.

Une série d'hypothèses a été étudiée par l'expert pour déterminer si le dépôt d'ADN a été en contact direct (donc sous-entend que S. MAHKLOUF aurait eu la lanière entre les mains, ou s'il s'agit d'un transfert d'ADN d'une surface ou de la main de COULIBALY sur le taser).

Les experts ne peuvent conclure qu'avec des probabilités, sachant que lors de la deuxième expertise du taser, un ADN féminin a été trouvé, mais en trop petite quantité pour être exploitable. Les deux experts estiment qu'il est difficile de déterminer **l'origine du contact à savoir direct ou indirect**, même si les transferts d'ADN supposent des mélanges ADN, donc ici un mélange entre l'ADN de A. COULIBALY et S. MAHKLOUF. Ici, l'ADN de A. COULIBALY n'est pas retrouvé sur le taser.

Un des experts dit « *Ce qu'on peut dire c'est qu'on a une approche, on trouve une empreinte majoritaire donc on dit il y a eu un contact direct. La défense va soulever en demandant si c'est sûr à 100%, ce n'est pas notre travail de dire pourquoi on trouve un ADN, notre travail est d'identifier une personne.* »

Par la suite sera entendu un enquêteur en charge de la téléphonie de M. ABBAD et M. MARTINEZ. En termes de contact, il apparaît que M. POLAT, ABBAD, et MARTINEZ aient un contact en commun : M. KARASULAR.

Sur les armes, toutes celles de A. COULIBALY proviennent de chez Claude H\*.

### **Journée supplémentaire - Samedi 3 octobre**

**Une experte en écriture** est entendue le matin, elle expliquera de quelle manière elle peut attester qu'une personne est l'auteur d'un texte ou non.

C'est ainsi que l'experte expose pourquoi M.POLAT est déterminé comme étant le scripteur d'une liste d'arme perquisitionnée chez lui.

Concernant les autres documents questions, Mohamed BELHOUCINE a été désigné comme étant le scripteur de deux autres documents

Sera ensuite entendu un **expert en balistique** qui retracera l'origine des armes : celles des frères KOUACHI semblent ne pas provenir de la même cargaison que celle de COULIBALY qui elles proviennent du même endroit : Claude H\*

Il explique que la **remilitarisation des armes** n'est pas une affaire compliquée il suffit de « boucher des trous » ce qui permet de remettre une arme en service. Ici, vraisemblablement, la remise sur le marché n'est pas faite d'une main experte, à savoir celle de Claude H\*, c'est pourquoi cela peut entraîner des incidents de tir, même si les armes retrouvées sur COULIBALY peuvent être qualifiées de « fiable ».

Il est également intéressant de noter que grâce à la balistique, une balle retrouvée sur les lieux de la tentative d'assassinat de R.D. semble avoir été tirée du Nagan en la possession de A. COULIBALY.

L'expert n'était pas en charge de la provenance des armes des KOUACHI, mais il a déjà été évoqué dans les débats que les éléments d'enquête ne permettront pas de remonter toute la chaîne d'achat. La seule chose que l'on sait : elle provienne des pays de l'Est.

#### ○ **Audition de F. B\*\*\*\***

Après une suspension d'audience, est entendu F. B\*\*\*\* pouvant être qualifié de mentor spirituel des frères KOUACHI dans le début des années 2000, il commence sa déclaration par : « ***D'abord mes premiers mots je voudrais qu'ils soient pour les victimes, parce que j'ai une part de responsabilité dans le parcours des frères Kouachi, j'aimerais revenir en arrière, je suis vraiment désolé.*** »

Le 7 janvier 2015, Farid Benyettou effectue son stage de fin d'études à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris. Le lendemain, 8 janvier 2015, il se rend spontanément à la DGSI pour confier ce qu'il sait des frères Saïd et Chérif Kouachi :

*« J'avais contacté par téléphone les services de police, en disant que j'étais disponible s'ils avaient des questions à me poser après avoir appris qui était les auteurs, et visionné une vidéo où j'ai reconnu leur voix, j'avais dit aux enquêteurs que j'étais disponible, j'avais estimé que j'avais des choses à leur apporter c'est pour ça que je me suis présenté dans leur locaux ».*

Le président l'interroge sur sa démarche, à savoir s'il se sent concerné par ce qu'il s'est passé *« Concerné parce que j'ai connu, je les ai encouragés dans leur parcours jihadiste, j'avais joué un rôle qui était un référent religieux, qui avait cautionné son départ pour l'Irak, qui l'avait encouragé dans cette voix, j'ai toujours un lien avec lui, même si je n'ai pas participé par la suite, mais je suis forcément lié à lui dans son parcours par rapport à ce qui s'est passé en 2004, je parle de Chérif »*

Il est ensuite questionné sur ses relations avec Saïd KOUACHI : *« je l'ai beaucoup moins rencontré que son frère, lui n'avait pas le même projet en Irak en 2004, ensuite à la sortie de prison je l'ai croisé quelques fois, je n'ai jamais vraiment discuté avec lui, il m'accusait d'avoir radicalisé son frère de lui avoir mis sa dans la tête de son frère, je pensais qu'il était hostile au projet de son frère, pour des raisons familiales, on voyait souvent Chérif avec son épouse et sans Saïd car leurs femmes ne s'entendaient pas. Autant j'ai bien connu Chérif, on a eu l'occasion de discuter autant Saïd beaucoup moins ».*

Egalement sur A. COULIBALY : *« Je l'ai rencontré c'était un petit avant l'affaire de l'évasion de Saïd Belkacem, c'était un peu avant, c'était les anciennes connaissances de Chérif, à la sortie de prison je voyais souvent Chérif, quand on se revoyait avec les anciens amis du quartier surtout ceux de la filière des Buttes Chaumont, les mosquées ont commencé à changer dans le groupe, Chérif se rapprochait de ses anciens amis en prison, dont COULIBALY et donc c'est à cette occasion là que je l'ai rencontré, mais j'ai pas eu l'occasion de discuter ».*

Il ne renie pas ses idéologie passée, il confirme quand le président lui dit *« vous avez une influence morale, les jeunes, d'ailleurs vous le reconnaissiez vous-même, des jeunes en quête d'identité, et il y avait cette radicalité »*

Il explique ensuite le cheminement de pensée de Chérif KOUACHI, dont il était plus proche : *« Je vais rajouter une étape, il y a le Chérif de 2004 qui cherchait un soutien auprès de moi et ensuite le Chérif en sortant de prison, tous les autres protagonistes du groupe venait se plaindre parce qu'il était obnubilé par son idée, il n'y avait que le jihad, depuis 2009, déjà il y avait un changement dans son discours dans les idées qu'il, avait par rapport au jihad, on essayait d'en discuter mais il voulait pas entendre les raisons, à la limite il coupait court à la discussion, et quand une autre personne était intervenu ça avait fini en bagarre il ne voulait pas être contrarié sur ses convictions. En 2014 quand je l'ai vu j'ai eu l'occasion de revenir sur les points de désaccord qu'on avait eu, là il écoutait attentivement, il était plus calme, il montrait qu'il était pas d'accord, il discutait quand même alors qu'avant quand il avait tort, il avait même raison sur ces point-là. »*

F.B se considère aujourd'hui comme un repent, et déradicalisé

○ **Audition d'un enquêteur concernant la procédure dite « ATWH »**

En mai 2010, des surveillances téléphoniques étaient mises en place et permettaient d'établir la préparation d'un projet d'évasion de Smain AIT ALI BELKACEM, terroriste condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation aux attentats terroristes commis à Paris en 1995. Cherif KOUACHI et Amedy COULIBALY étaient mis en examen dans cette procédure.

A l'issue de l'instruction, compte tenu de certaines surveillances dont il résultait qu'Amedy COULIBALY était chargé de fournir armes et munitions, il était renvoyé devant le tribunal correctionnel pour sa participation à une association de malfaiteurs en vue de faire évader AIT ALI BELKACEM : il était condamné le 20 décembre 2013 à 5 ans d'emprisonnement et maintien en détention pour acquisition et détention d'armes de catégorie A et association de malfaiteurs de droit commun.

S'agissant de Cherif KOUACHI, aucun élément ni surveillance téléphonique ne l'impliquait dans les projets du groupe, qu'il s'agisse du projet d'évasion et d'un projet d'action violente. Il bénéficiait d'un non-lieu.



**Pour aller plus loin**

- ✚ Claude HERMANT, le fournisseur d'armes – Le Monde : [L'indic, les armes et le chaînon manquant.](#)
- ✚ Ces indicis qui ont armé Amédy COULIBALY – Mediapart : [Zoom sur Claude Hermant et Christophe D.](#)
- ✚ Au procès des attentats de janvier 2015, la déposition policée de Farid Benyettou, le « repent » du djihad : [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/04/au-proces-des-attentats-de-janvier-2015-la-deposition-policee-de-farid-benyettou-le-repent-du-djihad\\_6054683\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/04/au-proces-des-attentats-de-janvier-2015-la-deposition-policee-de-farid-benyettou-le-repent-du-djihad_6054683_3224.html)
- ✚ Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#)
- ✚ Comptes rendus quotidiens de [France Inter.](#)

*L'AfVT réalisera un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne interviendra après la fin de l'audience.*

*Nous remercions chaleureusement le dessinateur Matthieu BOUCHERON de nous avoir permis d'utiliser ses dessins gracieusement.*